

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le

Préavis n° 03/2024 : Maintien des prestations des structures préscolaires Ludo&Duc et Matt&Matic et parascolaire Hal&Cole. Demande de crédit de CHF 300'000.- (municipal responsable du dossier : M. Somsky)

La commission s'est constituée comme suit :

La présidente : Daniela Roux
La rapportrice : Véronique Blanc
Les membres : Yves-Daniel Essomba
Alexandre Cudré-Mauroux
Raffaele Spinello
Philippe Hayward
Mathieu Roulet

La commission s'est réunie le 5 février 2024 en présence de M Philippe Somsky, Municipal en charge du dossier. Celui-ci a présenté la situation et répondu à nos questions et nous le remercions.

Préambule

La Société Famili Concept, qui gère les structures préscolaires Ludo&Duc et Matt&Matic et parascolaire Hal&Cole est en proie à d'importantes difficultés financières depuis l'été 2023 et a été déclarée en faillite en date du 10 janvier 2024.

Cette situation inédite et délicate touche environ la moitié de l'offre de garde de jour en matière de préscolaire.

L'entreprise Famili Concept a caché la situation financière désastreuse à la commune, c'est à travers des appels de tiers impayés que la commune a été alertée.

Par le présent préavis, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal une demande de crédit permettant le maintien des prestations de ces trois structures – et non pas le sauvetage de Famili Concept –, ceci afin d'éviter que de nombreuses familles se retrouvent du jour au lendemain sans solutions de garde pour leurs enfants.

Résumé de la discussion

Avant la faillite de Famili concept

A la fin de l'été 2023, la commune a communiqué avec Famili concept afin de s'assurer que l'accueil de jour des enfants soit assuré malgré les difficultés financières. Dès l'automne, l'administration communale a commencé à sécuriser l'accueil de jour en nommant un administrateur.

Suite à un appel d'offre mené avec sérieux malgré l'urgence de la situation, Little Green House SA (LGH) a été mandatée comme administrateur pour maintenir l'ouverture des trois structures d'accueil de jour jusqu'au 30 juin 2024. Il s'agit d'une entreprise solide qui est représentée dans le canton et qui dispose d'un concept pédagogique que l'on peut trouver sur leur site internet. L'EFAJE (association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs) a été écartée après des discussions car la Municipalité a choisi de garder l'équilibre existant entre privé et public. Aujourd'hui sur la commune, nous comptons environ 2/3 de structures privées et 1/3 de structures publiques, conventionnées avec le réseau EFAJE.

Aujourd'hui

M. Philippe Somsy salue le courage des collaboratrices qui ont maintenu l'offre d'accueil malgré le fait qu'elles n'étaient pas payées et vivaient dans l'incertitude. Il assure que les enfants étaient bien encadrés car c'est l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) qui est l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'exploiter et de la surveillance des différentes formes d'accueil. Les mêmes exigences sont imposées, que la crèche soit publique ou privée.

La commission relève l'effort des propriétaires privés des locaux qui ont soutenu, parfois à perte, le maintien de l'exploitation des crèches alors que dans un contexte de tension immobilière importante, il aurait été aisé de privilégier d'autres entreprises plus lucratives. Il est donc à noter que cette faillite fait du mal à certains commerces locaux impayés à ce jour.

Little Green House SA (LGH), la Municipalité et l'OAJE se sont concertés afin de maintenir la structure d'accueil jusqu'à l'été. LGH travaille avec beaucoup de détermination afin de pérenniser leur présence après le 30 juin. Cependant, il est à craindre que le prix risque d'augmenter. Cela aura un effet direct uniquement pour les parents qui n'ont pas droit aux subventions communales. En outre, l'enveloppe des subventions communales sera elle aussi en probable augmentation afin d'assurer aux parents y ayant droit le maintien des mêmes prix que le réseau EFAJE.

L'EFAJE est un réseau de 31 communes. Le tarif horaire est établi par l'association, qui compte 31 sièges. Le Mont-sur-Lausanne, qui est de loin la plus grande commune, dispose d'un seul siège comme toutes les autres communes du réseau d'accueil. La commune du Mont-sur-Lausanne s'engage à travers des subventions communales données aux parents d'appliquer des tarifs pratiquement similaires entre structures d'accueil privées et publiques.

En faisant un rapide calcul, nous constatons que Famili concept a coûté 2x CHF 100'000.- (en 2014 à Ludo&Duc via le préavis n° 10/2014 et en 2015 à Matt&Matic via le préavis n° 14/2015) d'aides au démarrage versées par la commune car seules les crèches/garderies faisant partie du réseau ont le droit à cette aide versée par la FAJE. Il faut ajouter à cela CHF 130'000.- versés début janvier afin de maintenir les structures ouvertes. Aujourd'hui, il est demandé de valider un montant supplémentaire de CHF 300'000.- donnés sous forme de forfait à LGH pour assurer la gestion des structures jusqu'au 30 juin 2024. En résumé, en plus des subventions données par la ville, ces structures privées auront coûté aux contribuables plus de CHF 630'000.- versés à fond perdu.

Il est légitime de se demander ce qui va être mis en place dans le futur afin d'éviter un nouveau gaspillage similaire et également de mieux connaître le coût d'un enfant à l'EFAJ par rapport à une structure privée. Famili concept est selon la Municipalité « too big to fail », mais qu'en est-il de LGH qui reprend ces structures ? N'aurait-on pas dû splitter les repreneurs ?

M. Somsy, nous informe que dans l'urgence il était impossible de faire une étude approfondie des risques et que LGH est l'entreprise la plus avisée pour garantir la continuité des prestations. Elle va même reprendre les baux des différentes structures, preuve de leur solidité. A savoir que ce changement de propriétaire ne comportera pas le versement de l'aide au démarrage de CHF 100'000.-, comme versé à Famili concept.

A l'arrivée du nouveau chef de service, il est prévu qu'il mandate une étude diagnostique portant autant sur le prix des différents modèles publics-privés que sur la pertinence de garder notre place dans le réseau EFAJE afin de modéliser les besoins d'accueil de jour de la commune pour les prochaines années. M. Somsy ajoute que la commune s'est professionnalisée pour mieux suivre les processus, par exemple dans le versement des subventions.

Pour ce qui est de la gouvernance jusqu'au 30 juin, la Municipalité a une visibilité totale sur la gestion de LGH. Passé cette date, la commune va essayer d'avoir le maximum d'informations sur la santé financière de LGH, qui collabore très bien pour l'instant bien qu'il n'y ait aucun accord avec les structures privées en ce sens.

Nous relevons donc qu'en maintenant une offre 100% privée, le risque est exactement le même qu'avec Famili-Concept il n'y a pas de contrôle de la politique tarifaire, ni du taux d'occupation, ni de la gestion de la liste d'attente. Si la direction de la structure décide de privilégier une ou l'autre famille, cela est de sa compétence. Il n'est pas aujourd'hui d'actualité de partager l'offre des structures privées en offrant des places conventionnées par le réseau EFAJE dans ces structures privées, comme cela se fait ailleurs.

A la lumière des informations transmises

Nous formulons le vœu qu'une étude prioritaire sur l'accueil de jour soit menée car au vu des informations reçues, nous nous questionnons sur les points suivants :

- Le faible poids de la commune (1/31) sur l'ensemble du réseau de l'EFAJE (alors que le Mont est la commune ayant, proportionnellement, le plus d'enfants à l'EFAJE),
- La forte dépendance du système au privé avec le risque qu'une situation de faillite se crée à nouveau,
- Les partenariats privé-public inexistantes,
- Le manque de visibilité sur combien coûte l'accueil de jour entre privé et public,
- Savoir si notre commune pourrait s'autonomiser en tant que réseau,
- Etudier des modèles déjà existants et performants dans d'autres communes.

Conclusion

La commission prend note des démarches de la Municipalité, qui a agi dans l'urgence en cherchant à maintenir les prestations d'accueil de jour pour les familles montaines concernées. Elle salue la solution trouvée dans un laps de temps restreint mais regrette qu'une gouvernance plus forte n'ait pas pu anticiper ce problème plus tôt

La Commission chargée d'examiner le préavis n° 03/2024 : *Maintien des prestations des structures préscolaires Ludo&Duc et Matt&Mattic et parascolaire Hal&Cole* propose à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis et d'autoriser la Municipalité à octroyer une aide financière (à LGH) pour le maintien

des places d'accueil sur le territoire communal et assurer ainsi la continuité des activités des structures tel que rédigé par la Municipalité.

Le Mont-sur-Lausanne, le *10 février 2024*

	Prénom et nom	Signature
La présidente :	Daniela Roux	
Le rapportrice :	Véronique Blanc	